

Au sommaire

- LES ENGAGEMENTS LNJC
- NOUVELLES SOURCES
- LES NOUVEAUX B.O 2009...
- ET 4 NOUVEAUX FONDS
- LE SAVIEZ-VOUS ?
- L'ASTUCE DU MOIS

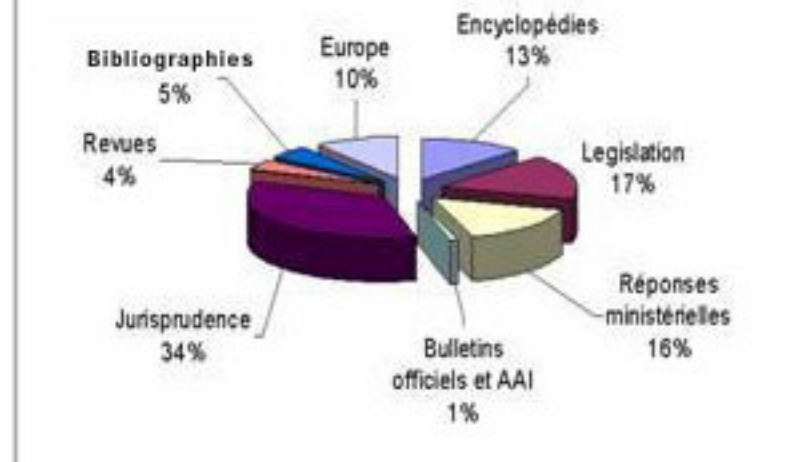
Madame, Monsieur,

Vous recevez cette newsletter dans le cadre de votre abonnement à l'un des services en ligne LexisNexis JurisClasseur. Vous pouvez ainsi suivre leurs évolutions et bénéficier de conseils utiles*.

• NOUVEAUX CONTENUS 2009 : À LA HAUTEUR DE NOS ENGAGEMENTS !

Les derniers chargements de nouveaux fonds sont en cours conformément au plan prévu. Ainsi, le JurisClasseur Libertés est en ligne depuis le 16 octobre.

Vous pouvez ainsi accéder à plus de 3,5 millions de documents en ligne répartis comme suit :



• LES NOUVELLES SOURCES INTERNATIONALES EN QUESTION

Suite à vos nombreuses réactions après la dernière newsletter, voici le détail des deux nouvelles sources internationales disponibles.

JurisClasseur Droit international

Créé par Berthold Goldman en 1950 et placé depuis 2006 sous la direction scientifique du professeur Hugues Fulchiron, président de l'Université Jean moulin, Lyon III.

Vous avez ici accès à la seule encyclopédie à offrir une étude aussi large et approfondie du droit international privé et du droit international public.

Outre une présentation classique des sources du droit international, des organisations internationales (ONU, OMC, Organisations monétaires et financières, Conseil de l'Europe, OCDE, Union européenne), et de l'organisation judiciaire internationale (CIJ, Tribunaux administratif internationaux, Arbitrage), la collection suit une organisation thématique avec la présentation, successivement, du droit pénal international, de la nationalité française et de la condition de étrangers en France, de la théorie générale des conflits de lois, du droit civil international, des contrats internationaux et de la responsabilité extracontractuelle, du droit patrimonial de la famille, du droit commercial international, du droit social international, et du contentieux international.

Une partie de la collection est consacrée à la fiscalité internationale avec notamment la présentation de toutes les conventions relatives à la double imposition conclues par la France, régulièrement mises à jour.

La rédaction est effectuée par des auteurs prestigieux et place est donnée au développement de nouvelles rubriques : Droit international de l'environnement, de la consommation ou des nouvelles technologies.

JurisClasseur Fiscal international

Vous avez ici la garantie de trouver des solutions dans un univers complexe, en combinant les différentes sources du droit : droit national et conventions.

Les nombreuses études et analyses approfondies de cette collection permettent l'interprétation des conventions et l'élaboration des solutions avec tous les apports de la jurisprudence, de la doctrine et des instructions administratives. Elle comporte également le texte intégral de toutes les conventions fiscales - plus d'une centaine - conclues par la France avec des pays étrangers et une étude détaillée du droit fiscal international en l'absence de conventions.

Une collection qui bénéficie de la participation des grands internationalistes de la fiscalité, universitaires et praticiens. D'excellentes études donc, qu'on ne trouve nul part ailleurs.

• L'ONGLET REGLEMENTATION S'ENRICHIT DE 7 NOUVEAUX B.O CETTE ANNEE...

Six vous étaient promis, en voici sept à l'arrivée.

1. **BO du ministère de l'intérieur**, antériorité 2006 (chargement le 04/09)
2. **BO du ministère de l'Education Nationale**, antériorité 2006 (07/09)
3. **BO du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche**, antériorité 2008, (07/09)
4. **BO Equipement, Logement, Transports**, antériorité 2007 à 2009, remplacé en 2009 par le BO du ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable, (10/09)
5. **BO du ministère des finances/Douanes**, antériorité 2007 (10/09)
6. **BO du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et de la Commission bancaire**, antériorité 2007 (10/09)
7. **BO du ministère des finances/Direction de la concurrence, consommation et répression des fraudes**, antériorité 2009 (10/09).

• ...ET DE 4 FONDS « AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES »

1. **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)**, antériorité 1978
2. **Autorité de la concurrence**, avis et décisions, antériorité 2007
3. **Commission bancaire**, voir BO de la commission bancaire
4. **Autorités des Marchés Financiers (AMF)** : communiqués de presse et décisions de la commission des sanctions, antériorité 2007

Créée par la loi n° 2003-706 de sécurité financière du 1er août 2003, l'Autorité des marchés financiers est issue de la fusion de la Commission des opérations de bourse (COB), du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF). L'Autorité des marchés financiers est un organisme public indépendant, doté de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne ; à l'information des investisseurs ; au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers..

• LE SAVIEZ-VOUS ?

Un nouvel anniversaire, la **Revue Communication-e** fête ses 10 ans ! **Sous la direction de Christophe Caron**, cette revue offre une analyse de tous les aspects juridiques de la communication quel qu'en soit le support.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)



• L'ASTUCE DU MOIS : COMMENT CHERCHER LES DÉCISIONS DES SANCTIONS DE L'AMF CONCERNANT UNE SOCIÉTÉ?

1. **Commencez par lancer votre recherche en procédant comme suit :**
 - Cliquez sur l'onglet « Réglementation »,
 - Dans le champ « Sources », sélectionnez l'Autorité des marchés financiers - Commission des sanctions
 - Dans le champ « Mots ou expressions », indiquez le nom de la société recherchée
 - Lancez la recherche



2. **Vous retrouvez les décisions de la commission des sanctions qui citent la société.**
 - Cliquez sur « Créer une veille » en haut à droite et paramétrez votre veille.
 - Vous recevrez ainsi automatiquement les nouvelles décisions de la commission par email



Bonnes consultations et à bientôt !

Le département "Assistance aux solutions Internet"
Far-Legal@lexisnexis.fr

Nouveau : retrouvez toutes les newsletters parues depuis 2009 sur le site www.lexisnexis.fr rubrique "Services gratuits / Actualités Services Web" ou [cliquez directement ici](#).



*Il existe différentes formules d'abonnement aux services en ligne LexisNexis JurisClasseur ; vous ne disposez pas forcément des fonds ou options exposées dans ce message.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'information de LexisNexis par email, [cliquez ici](#).

09SD109 - LexisNexis - 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15 - 552 029 431 RCS Paris